

Postulat Dominique Bonny et consorts demandant quelles mesures le Conseil d'Etat entend prendre pour réguler le débit minimum et la qualité sanitaire de l'Orbe supérieure

Développement

Situation géographique

L'Orbe supérieure prend sa source à l'exutoire du lac des Rousses, dans le département du Jura français. Elle poursuit son cours, traverse le village de Bois d'Amont, la frontière franco-suisse, s'écoule dans les lacs de Joux, ressurgit aux grottes à Vallorbe et poursuit son chemin via la plaine de l'Orbe sur le bassin du Rhin.

Situation actuelle

Le fort développement touristique et économique du côté français dans la région des Rousses et de Bois d'Amont pose un réel problème de débit en période d'étiage.

Le pompage pour prélever de l'eau potable dans le lac des Rousses influence directement le débit de la rivière parce qu'une partie de cette eau pompée puis consommée est rendue sur le bassin du Rhône.

Il apparaît aussi que la qualité sanitaire et thermique est préoccupante, comme le relèvent diverses associations proches de la nature et de la pêche.

Par ce postulat, je demande au Conseil d'Etat de présenter :

- a. Un rapport sur la situation quantitative et qualitative de l'eau de l'Orbe supérieure.
- b. Un plan de mesures avec financement et calendrier en collaboration avec les autorités françaises, afin d'assurer un débit minimum et une qualité sanitaire adéquate à l'Orbe supérieure.

Les Charbonnières, le 8 mai 2008.

(Signé) *Dominique Bonny et 27 cosignataires*